

SUISSE

L'ALERTE ENLÈVEMENT SE DÉBLOQUE

3 avril 2009 - CHRISTIANE IMSAND

RAPTS D'ENFANTS Un système d'alerte sera mis en place fin 2009. Les cantons ne tergiversent plus Ils vont signer une Convention avec la Confédération.



La Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) a balayé hier tous les obstacles politiques qui empêchaient la mise en place rapide d'un système d'alerte enlèvement. Conformément à la proposition du libéral-radical neuchâtelois Didier Burkhalter, elle a décidé de signer une Convention avec le Département fédéral de justice et police. «Notre objectif est de mettre en place un système d'alerte national à la fin de cette année encore», indique la conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro. Selon elle, la formule de la Convention est un gage de rapidité. «Des vies sont en jeu. Nous ne pouvons pas nous

permettre le luxe d'une procédure législative qui prendrait plusieurs années.»

La décision unanime de la Conférence est un tournant. Jusqu'ici, le projet était certes à l'étude mais il passait d'un groupe de travail à l'autre et l'on pouvait tout au plus espérer un rapport intermédiaire l'an prochain. Interpellée par Didier Burkhalter, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf avait invoqué la souveraineté des cantons pour refuser d'assumer une conduite opérationnelle au niveau national. Elle mettait aussi en avant les problèmes techniques à résoudre.

Le drame de Lucie comme électrochoc

La disparition tragique de Lucie, la jeune Fribourgeoise de 16 ans tuée le 4 mars à Rieden (AG), a changé la donne. «Ce drame a constitué un électrochoc», affirme Jacqueline de Quattro. Le 12 mars, le Conseil des Etats adoptait par 38 voix contre 1 la motion Burkhalter demandant l'intervention de la Confédération. Particulièrement impliqué, le Parti libéral-radical s'est ensuite livré à un lobbying pressant dans les cantons. Le résultat ne s'est pas fait attendre: Il y a une semaine, la Conférence latine des chefs de Département de justice et police a demandé que Berne prenne l'initiative. Ce vœu correspond désormais à la position de l'ensemble des cantons.

Jusqu'à 18 ans

Il est prévu dans un premier temps de déclencher l'alerte seulement en cas d'enlèvement, ce qui exclut les cas de disparition comme celui de Lucie. Contrairement à la France où le système est pensé pour les enfants de moins de 16 ans, la Suisse veut l'appliquer à tous les mineurs jusqu'à 18 ans. La procédure sera engagée si l'on craint pour la vie ou l'intégrité physique du mineur enlevé. Mais il n'y aura pas d'automatisme: la police conservera une certaine marge d'appréciation.

Logistique à mettre en place

Ces critères étant déterminés, il s'agit de trouver des partenaires pour diffuser l'alerte. Il est question de messages radio/TV, d'inscriptions sur les panneaux électroniques situés au-dessus des autoroutes, de SMS et MMS, d'annonces dans les gares et autres lieux publics à fort passage. Cela implique en particulier une collaboration avec la SSR. Des contacts ont déjà été pris. «Mais il ne suffit pas de diffuser des messages», note Jacqueline de Quattro. «Il faut mettre en place une logistique pour traiter les appels de la population. L'idéal serait d'avoir une centrale d'appels téléphoniques par région linguistique, avec un back office apte

à traiter les informations et à les répercuter auprès des organes de police compétents.»

Un chef de projet va être nommé et la CCDJP fera le point lors de sa séance d'automne. «L'alerte enlèvement n'est pas une panacée, reconnaît la conseillère d'Etat vaudoise, mais le but sera atteint si l'on parvient à sauver une ou deux vies.»